Présentation de la société cliente Autocool - CitizBordeaux



De l'association Autocomm à la SCIC Autocool - CitizBordeaux

Une initiative citoyenne née à Bordeaux

L'association **Autocomm**, a été créée en 2001 à Bordeaux à l'initiative de trois citoyens intéressés par le concept d'autopartage. Pionnier de l'autopartage en France, le service démarre avec 1 voiture partagée et des échanges de clés manuels! En 2004, la société Eileo propose à AutoComm d'expérimenter son système de réservation et d'accès à la voiture par badge. En 2007, l'association jusqu'alors entièrement bénévole recrute son premier salarié et engage une transformation en société coopérative; ce sera fait avec Autocool en 2008. Elle rejoint le réseau France Autopartage. En 2013, Autocool adopte le nouveau nom du réseau national: **Citiz**. Aujourd'hui, le service est toujours mis en oeuvre par la SCIC Autocool, et compte 51 voitures dans 6 villes de la métropole bordelaise.

Une coopérative d'intérêt collectif

L'association est devenue **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** en 2008, à vocation non lucrative. Le capital de la SCIC est détenu majoritairement par les utilisateurs, associés aux collectivités et à des partenaires privés comme les opérateurs de transports ou les entreprises utilisatrices. Le sociétariat des utilisateurs permet le développement de l'autopartage sur le territoire : chacun-e peut participer en souscrivant une part sociale!

HISTORIQUE

De l'association Autocomm' à la coopérative Citiz Bordeaux

Fin 2013: 1500 conducteurs, 51 voitures et 26 stations sur la CUB

Novembre 2013 : adoption du nom « Citiz », nouvelle marque nationale de l'autopartage coopératif lancée par FAP et arrivée des deux premières voitures hybrides

Septembre 2011 : adoption d'un nouveau système d'accès par badge, mutualisé avec le réseau France Autopartage

2008 : transformation de l'association Autocomm en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Autocool . La SCIC rejoint le réseau France Autopartage.

2007 : premier salarié

2004 : la société Eileo propose à AutoComm d'expérimenter son système de réservation et d'accès à la voiture par badge

2001 : création de l'association Autocomm' par Hervé Dugeny et d'autres citoyens bordelais.

CITIZ: UN PROJET CITOYEN

Citiz est le 1er réseau coopératif d'autopartage en France. Fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage, il regroupe aujourd'hui 15 opérateurs locaux d'autopartage indépendants. Le réseau est ainsi présent dans une cinquantaine de villes françaises. Ces services permettent à près de 15'000 adhérents de se partager l'usage de 700 voitures réparties sur plus de 300 stations.

Pourquoi une coopérative ?

Citiz est mis en oeuvre localement par des sociétés coopératives, des associations, des entreprises publiques, sans but lucratif. Les usagers et les collectivités y participent aux décisions, dans l'intérêt de tous. C'est donc tout naturellement que le réseau regroupant ces structures a adopté la forme d'une société coopérative de consommation. Le capital et les décision y sont majoritairement aux mains des structures locales d'autopartage, qui s'investissent quotidiennement pour l'amélioration et le développement de l'autopartage à travers la France.

Un réseau pour mutualiser les outils

Le réseau Citiz facilite la vie des abonnés d'autopartage en permettant qu'un même abonnement donne accès à toutes les voitures du réseau. Pour ce faire, le réseau national s'occupe pour les structures locales de la gestion et mise à disposition du système technique (logiciel de réservation, ordinateurs de bord...). > En savoir plus

Au sein du réseau, les structures mutualisent d'autres services importants :

- une centrale d'appel 24h/24 pour les abonnés,
- le partenariat avec la Macif pour l'asssurance,
- des achats groupés, notamment pour les véhicules et leur entretien,
- la marque Citiz et ses outils de communication, etc.

Le réseau est aussi un lieu d'échange de savoir faire, de veille concernant les nouvelles technologies et les nouveaux services de mobilité complémentaires de l'autopartage. Il représente les opérateurs lors d'événements nationaux.

Etre utilisateur et prendre part au projet

En tant que SCIC, Autocool - Citiz Bordeaux fait appel à ses adhérents pour soutenir son action, en participant à son capital.

Qu'est-ce qu'une part sociale de la coopérative ?

C'est un titre de copropriété de la SCIC. Contrairement aux actions qui peuvent circuler, être revendues plus ou moins cher, les parts sociales de la SCIC ne peuvent être revendues qu'à la SCIC, et au prix initial. La part sociale est fixée à 500 €.

Pourquoi solliciter les usagers ?

Autocool - Citiz Bordeaux sollicite ses adhérents car ils constituent le fondement de l'autopartage. Le fonctionnement coopératif reflète bien l'idée de l'autopartage puisque 20 parts sociales (10 000 €) permettent de financer un véhicule.

Outre les adhérents, d'autres partenaires (entreprises, associations, collectivités...) sont sollicités pour assurer la solidité financière de la structure et nouer des partenariats dans le domaine des transports alternatifs à la voiture personnelle.

Quels avantages pour les Sociétaires ?

- Bénéficier des meilleurs tarifs : tarif à l'utilisation inférieur d'environ 10% au tarif Classique.
- En cas d'exercice excédentaire, obtenir une rémunération de la somme immobilisée (fixée légalement) qui peut être versée après déduction des subventions et des réserves légales.
- Pouvoir participer aux décisions de l'entreprise lors de l'Assemblée générale et élire ses représentants au Conseil d'administration. Être candidat.

Comment souscrire une part sociale?

Vous pouvez souscrire une ou des parts lors de votre adhésion, ou plus tard en transformant votre dépôt de garantie en part(s) de la SCIC. Par exemple, les abonnés ayant déjà versé un dépôt de garantie de 150€ complètent avec 350 €.

LES VOITURES QUI CHANGENT LA VILLE

"autopartage n.m. Système de location de voitures en milieu urbain, qui permet d'utiliser les véhicules en libreservice et de facon ponctuelle." [Larousse 2011]

L'autopartage permet aux particuliers et professionnels d'accéder de manière occasionnelle à une voiture : un service pratique et économique. Ce faisant, il optimise l'usage d'une flotte de voitures, ce qui réduit le nombre de voitures inutilisées en ville !

Citiz est un réseau de coopératives, d'associations et de services publics, sans but lucratif, qui mettent en œuvre l'autopartage.

L'autopartage Citiz est écologique et innovant

- On consomme moins de ressources et d'espace en ville : une voiture partagée remplace 9 voitures individuelles!
- On n'utilise la voiture que lorsque c'est nécessaire ;
- On soutient les transports collectifs, la marche à pied, le vélo ;
- On lutte contre le réchauffement climatique.
- On soutient l'innovation technologique et sociale dans les transports.

CITIZ, C'EST DANS L'AIR DU TEMPS.

L'autopartage Citiz répond à de nouvelles aspirations de nos concitoyens, typiques de notre époque et passionnantes :

Consommer autrement

Pourquoi posséder une voiture, onéreuse et compliquée, dont on ne se sert qu'occasionnellement ? Se partager l'usage des voitures est une idée pragmatique, et qui permet même de choisir le modèle selon le besoin !

Se déplacer intelligemment

Plutôt que les bouchons et le stress, les citadins sont de plus en plus nombreux à monter dans un bus ou à enfourcher un vélo. L'autopartage constitue alors un complément bien pratique, lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions : rendez-vous professionnel, objets à transporter, courses ou loisirs...

Protéger l'environnement

Une voiture partagée remplace 9 voitures particulières : ça tombe bien, il nous faut économiser l'espace en ville. De plus, les autopartageurs n'utilisent pas la voiture tous les jours : il préfèrent des modes de déplacements alternatifs, et émettent moins de gaz à effet de serre.

UNE ENQUETE INEDITE EN FRANCE!

Face à l'augmentation des prix du pétrole, à l'étalement urbain et aux politiques de restriction de la voiture individuelle il apparaît inévitable que de nouveaux services de mobilité comme l'autopartage séduisent de plus en plus les particuliers et continuent à se développer partout en France.

Dans ce contexte, le <u>Bureau de recherche 6-T</u>, en partenariat avec France-Autopartage (réseau Citiz) et le soutien de l'ADEME / PREDIT 4, a souhaité mesurer et comprendre l'impact de l'autopartage sur la mobilité urbaine.

- > L'autopartage est-il plus pratique, plus économique que la voiture personnelle en milieu urbain ?
- > L'autopartage fait-il diminuer la possession et l'usage de la voiture personnelle ?
- > Permet-il de décongestionner les villes ?
- > L'autopartage pousse-t-il à utiliser moins ou davantage la voiture ?

En boucle ou en trace directe?

L'autopartage permet de disposer d'une voiture sans subir les inconvénients liés à sa possession. Il a

connu dans les dernières années une croissance exponentielle et dispose d'un potentiel de développement très important.

Si le service Autolib' à Paris lui a permis de gagner en visibilité, la plupart des grandes agglomérations françaises disposent également d'un service d'autopartage, géré par un opérateur privé ou directement par la collectivité locale.

Autre différence notable, l'autopartage étudié par l'enquête concerne les services "en boucle", tandis que le service Autolib' à Paris fait faire des trajets en "trace directe" :

L'autopartage en boucle permet de réserver un véhicule plusieurs heures à l'avance pour être sûr d'en disposer. Il permet également de choisir la taille du véhicule. Comme le véhicule dipose d'une place qui lui est réservée, la station d'autopartage en boucle ne nécessite qu'une place par véhicule.

Autopartage:

Système de location de voitures en milieu urbain, qui permet d'utiliser les véhicules en libre-service et de façon ponctuelle.



Système en boucle :

Le véhicule est rendu dans la station de départ.

AutoCool	Autocité+	Autolib (Lyon) Autopi	
Mobizen	Autopartage Provence		
Auto'trement	Mobilib	Modulauto	
CityRout'	Lilas	Autociti	
Marguerite	Citelib	Otolis	
AutoBleue	Auto2	Autocité	

Ce qu'il faut en retenir

Lancée en juillet 2012, l'enquête nationale sur l'Autopartage a été menée auprès de 2090 abonnés à 21 services d'autopartage répartis dans toute la France.



Trace directe:

Le véhicule peut être rendu dans une autre station que la station de départ.

Autolib (Paris) Yélamabile

Les résultats de l'enquête montrent que l'autopartage "en boucle" permet :

De faire des économies; la principale raison pour passer à l'autopartage est le coût de revient moins élevé qu'une voiture individuelle. L'autopartage permet à ses usagers de ne pas supporter tous les coûts liés à la possession d'une voiture, notamment les coûts fixes (amortissement et assurance) et ceux liés au stationnement;

De moins utiliser la voiture; après le passage à l'autopartage, les autopartageurs parcourent 41 % de kilomètres en moins en voiture;

De se séparer de sa voiture; chaque voiture d'autopartage remplace 9 voitures personnelles et libère 8 places de stationnement:

D'utiliser tous les modes de transport; suite à leur passage à l'autopartage, les autopartageurs utilisent davantage la marche à pied (pour 30 % d'entre eux), le vélo (29 %), les transports collectifs (25 %) le train (24 %), et le covoiturage (12 %);

L'adhésion aux politiques d'écomobilité telles que les péages urbains, les Zones Prioritaires d'Action pour l'Air ou encore les mesures de limitation du stationnement.

source ENA 2012, 6-T & France-Autopartage

